

AVIS**PAS D'CHICHI**

Prothèse capillaire autologue avec élément textile amovible

Inscription

Adopté par la Commission nationale d'évaluation des dispositifs médicaux et des technologies de santé le 25 juin 2024

Faisant suite à l'examen du 25 juin 2024, la CNEDiMTS a adopté l'avis le 25 juin 2024.

Demandeur / Fabricant : LES PAS D'CHICHI (France)

Les modèles et références sont ceux proposés par le demandeur dans le [chapitre 1.2](#).

L'essentiel

Indications retenues	Patients, adultes ou enfants, atteints d'alopécie temporaire ou définitive, partielle ou totale, consécutive à une pathologie ou à sa prise en charge. Dans le cadre de l'alopécie androgénique, la prise en charge est limitée à l'alopécie androgénique féminine sévère, égale au stade 3 de la classification de Ludwig.
Service attendu (SA)	Suffisant
Comparateurs retenus	Autres prothèses capillaires inscrites sur la LPPR.
Amélioration du Service attendu (ASA)	ASA de niveau V
Type d'inscription	Nom de marque
Durée d'inscription	5 ans

Données analysées**Données spécifiques**

Aucune donnée clinique spécifique n'est disponible.

Données non spécifiques

- Avis de la Commission du 24 mars 2015 relatif aux postiches pour homme ou femme ;
- Avis du 18 décembre 2018 relatif aux prothèses capillaires et accessoires.

Éléments conditionnant le Service attendu (SA) – Spécifications techniques – Modalités de prescription et d'utilisation	Celles définies pour les prothèses capillaires dans l'arrêté 18 mars 2019⁵. Celles définies dans l'arrêté 18 mars 2019 pour les prothèses capillaires.
Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription	Aucune étude post-inscription spécifique n'est attendue pour le renouvellement d'inscription. Toutefois, la demande de renouvellement devra apporter les données disponibles actualisées conformément aux recommandations du guide pratique pour l'inscription au remboursement des produits et prestations.
Population cible	La population cible ne peut être estimée en l'absence de donnée épidémiologique spécifique à l'indication compte tenu que les prothèses capillaires et leurs accessoires ne sont pas uniquement utilisés dans un contexte médical et que le réseau de distribution inclut des acteurs ne participant pas au circuit de remboursement des prothèses capillaires. À titre informatif, la population rejointe des patients utilisant au moins un dispositif capillaire est d'environ 54 000 patients en 2023.

Avis 1 définitif

Sommaire

1.	Objet de la demande	4
1.1	Qualification de la demande	4
1.2	Modèles et références	4
1.3	Conditionnement	5
1.4	Revendications du demandeur	5
2.	Historique du remboursement	5
3.	Caractéristiques du produit	5
3.1	Marquage CE	5
3.2	Description	6
3.3	Fonctions assurées	7
3.4	Prestations associées	7
4.	Service attendu (SA)	8
4.1	Intérêt du produit	8
4.2	Intérêt de santé publique	9
4.3	Conclusion sur le Service attendu (SA)	10
5.	Éléments conditionnant le Service attendu (SA)	10
5.1	Spécifications techniques minimales	10
5.2	Modalités de prescription et d'utilisation	10
6.	Amélioration du Service attendu (ASA)	10
6.1	Comparateurs retenus	10
6.2	Niveau d'ASA	10
7.	Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription	11
8.	Durée d'inscription proposée	11
9.	Population cible	11

Ce document ainsi que sa référence bibliographique sont téléchargeables sur www.has-sante.fr 

Le présent avis est publié sous réserve des droits de propriété intellectuelle

Haute Autorité de santé – Service communication et information

5 avenue du Stade de France – 93218 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX. Tél. : +33 (0)1 55 93 70 00

© Haute Autorité de santé – juin 2024

1. Objet de la demande

1.1 Qualification de la demande

Demande d’inscription sur la liste des produits et prestations prévue à l’article L. 165-1 du code de la sécurité sociale (LPPR dans la suite du document).

1.2 Modèles et références

La prothèse capillaire autologue PAS D’CHICHI comprend le bandeau de cheveux du patient et un turban ou bonnet. Chaque prothèse est fabriquée pour un patient en particulier.

Les modèles et références sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Bandeau capillaire	Référence du bandeau capillaire	Elément textile (turban ou bonnet)	Référence de l'élément textile	Matière de l'élément textile	Références du kit
Modèle CHAPERLIPOPETTE					
Bandeau capillaire	PDCC1	Turban CHAPERLIPOPETTE - coton uni	CHA01	92% coton + 8% élasthanne	PDCC1-CHA01
Bandeau capillaire	PDCC1	Turban CHAPERLIPOPETTE - coton imprimé	CHA02	95% coton + 5% élasthanne	PDCC1-CHA02
Bandeau capillaire	PDCC1	Turban CHAPERLIPOPETTE - coton chiné	CHA03	62% coton + 33% polyester, 5% élasthanne	PDCC1-CHA03
Bandeau capillaire	PDCC1	Turban CHAPERLIPOPETTE - viscose	CHA04	95% viscose + 5% élasthanne	PDCC1-CHA04
Bandeau capillaire	PDCC1	Turban CHAPERLIPOPETTE - velours	CHA05	96% polyester + 4% élasthanne	PDCC1-CHA05
Modèle CHECHOUETTE					
Bandeau capillaire	PDCC1	Turban CHECHOUETTE – coton uni	CHE01	92% coton + 8% élasthanne	PDCC1-CHE01
Bandeau capillaire	PDCC1	Turban CHECHOUETTE – coton imprimé	CHE02	95% coton + 5% élasthanne	PDCC1-CHE02
Bandeau capillaire	PDCC1	Turban CHECHOUETTE - coton chiné	CHE03	62% coton + 33% polyester, 5% élasthanne	PDCC1-CHE03
Bandeau capillaire	PDCC1	Turban CHECHOUETTE – viscose	CHE04	95% viscose + 5% élasthanne	PDCC1-CHE04
Bandeau capillaire	PDCC1	Turban CHECHOUETTE - velours	CHE05	96% polyester + 4% élasthanne	PDCC1-CHE05
Modèle CHENOUE					
Bandeau capillaire	PDCC1	Turban CHENOUE - coton uni	CHEN01	92% coton + 8% élasthanne	PDCC1-CHEN01
Bandeau capillaire	PDCC1	Turban CHENOUE - coton imprimé	CHEN02	95% coton + 5% élasthanne	PDCC1-CHEN02

Bandeau capillaire	PDCC1	Turban CHENOUE - coton chiné	CHEN03	62% coton + 33% polyester, 5% élasthane	PDCC1- CHEN03
Bandeau capillaire	PDCC1	Turban CHENOUE - viscose	CHEN04	95% viscose + 5% élasthane	PDCC1- CHEN04
Bandeau capillaire	PDCC1	Turban CHENOUE - velours	CHEN05	96% polyester + 4% élasthane	PDCC1- CHEN05
Modèle OCHO					
Bandeau capillaire	PDCC1	Bonnet OCHO - laine uni	OCH01	100% laine	PDCC1- OCH01

1.3 Conditionnement

Unitaire.

La prothèse capillaire autologue et l'élément textile amovible sont conditionnés dans une boîte en carton contenant un guide d'utilisation et d'entretien.

1.4 Revendications du demandeur

1.4.1 Indications revendiquées

La demande d'inscription concerne les indications suivantes :

Patients, adultes ou enfants, atteints d'alopécie temporaire ou définitive, partielle ou totale, consécutive à une pathologie ou à sa prise en charge.

Dans le cadre de l'alopécie androgénique, la prise en charge est limitée à l'alopécie androgénique féminine sévère, égale au stade 3 de la classification de Ludwig.

1.4.2 Comparateurs revendiqués

Les comparateurs revendiqués sont les autres prothèses capillaires inscrites sur la LPPR.

1.4.3 ASA revendiquée

Une ASA de niveau V (pas d'amélioration du service attendu) est revendiquée.

2. Historique du remboursement

Il s'agit de la première demande d'inscription sur la LPPR de la prothèse capillaire PAS D'CHICHI.

3. Caractéristiques du produit

3.1 Marquage CE

Sans objet.

Les prothèses capillaires, n'étant pas destinées à être utilisées spécifiquement chez l'homme à des fins médicales au sens des articles L.5211-1 et R.5211-1 du code de la santé publique, ne répondent pas à la définition de dispositif médical au sens du règlement (EU) 2017/745.

3.2 Description

La prothèse capillaire autologue PAS D'CHICHI est composée de deux éléments non solidaires :

- La prothèse capillaire autologue composée d'un bandeau en tissu labellisé « OEKO-TEX » sur mesure et ajustable, sur lequel sont intégrés les propres cheveux du patient ;
 - Un élément textile labellisé « OEKO-TEX » de type turban ou bonnet choisi par le patient.
-
- **Caractéristiques techniques de la prothèse capillaire autologue**
 - Fibres capillaires

La prothèse capillaire PAS D'CHICHI est autologue car elle utilise les propres cheveux du patient.

Les fibres capillaires utilisées présentent des caractéristiques très hétérogènes aussi bien en termes de quantité, que de qualité.

Les mèches doivent être d'une longueur minimale de 15 cm pour pouvoir être assemblées et montées sur la prothèse. Aucune contrainte en termes de longueur maximale ou sur les textures de cheveux complexes n'est indiquée.

S'agissant de fibres capillaires entièrement naturelles, toutes les techniques de coiffage (lissage, bouclage, etc.) ou de coloration peuvent être appliquées sur les cheveux après leur montage sur le bandeau.

- Bandeau capillaire

Le bandeau de la prothèse capillaire autologue est sur-mesure et ajustable grâce un élastique. Il est réalisé à partir de tissus et de matières. Le bandeau est compatible avec toutes sortes d'accessoires de type foulard, turban, chapeau de paille, bonnet.

Les propres fibres capillaires du patient sont intégrées sur tout le contour du bandeau.

- **Caractéristique technique de l'élément textile amovible**

Le bandeau capillaire est accompagné d'un élément textile amovible de type turban ou bonnet qui permet de couvrir le reste du crâne.

Au moment de sa commande, le patient a le choix entre quatre modèles.

Plusieurs types d'éléments textiles amovibles sont disponibles :

- Les modèles en coton uni sont composés de 92% de coton et 8% d'élasthanne ;
- Les modèles en coton imprimé sont composés de 95% de coton et 5% d'élasthanne ;
- Les modèles en coton chiné sont composés de 62% de coton, 33% de polyester et 5% d'élasthanne ;
- Les modèles en viscose sont composés de 95% de viscose et 5% d'élasthanne ;
- Les modèles en velours sont composés de 96% de polyester et 4% d'élasthanne ;
- Le bonnet est composé à 100% de laine mérinos fine.

Les tissus utilisés pour la confection des éléments textiles sont décrits par le demandeur comme étant hypoallergéniques, non toxiques, non inflammables.

La taille de l'élément textile est adaptée à chaque patient, les mesures du tour de tête étant communiquées pour la fabrication du bandeau capillaire.

L'élément textile de PAS D'CHICHI n'est pas solidaire du bandeau capillaire, mais amovible. Le patient peut utiliser le bandeau capillaire autologue avec un autre élément (turban, bonnet, chapeau, casquette, etc.).

– Fabrication

La prothèse PAS D'CHICHI est fabriquée à la main.

La largeur du bandeau étant de 3,5 cm et sa longueur de 62 cm en moyenne (réalisée sur-mesure en fonction du tour de tête du patient), la surface implantée manuellement est de 217 cm².

Chaque prothèse est fabriquée pour un patient en particulier.

– Modalités d'entretien

Le bandeau capillaire se lave à la main avec un shampoing classique et se sèche à l'air libre, comme préconisé par le guide d'entretien et d'utilisation.

Les fibres capillaires peuvent être coiffées comme le patient en avait l'habitude avant la perte de cheveux (lissage, bouclage, etc.).

– Durée de vie

La durée de vie du bandeau capillaire est de 12 mois au rythme d'un lavage par semaine, comme préconisé par le guide d'entretien et d'utilisation.

– Délais de délivrance

Le délai de mise à disposition est en moins de 15 jours.

3.3 Fonctions assurées

La prothèse capillaire permet de couvrir la tête nue du patient en cas d'alopécie.

3.4 Prestations associées

La délivrance de PAS D'CHICHI ne nécessite pas d'essayage préalable, dans le cadre d'une délivrance à distance, sans l'intervention d'un distributeur ou d'une socio-coiffeuse. L'essayage de la prothèse PAS D'CHICHI pour apprécier la texture, la couleur et la coupe des cheveux n'apparaît pas nécessaire, s'agissant des propres cheveux du patient. Pour les patients souhaitant bénéficier d'un essayage, les distributeurs sont équipés de locaux disposant d'un espace de confidentialité pour l'essayage des prothèses capillaires, disponible sur rendez-vous.

La prestation de délivrance de PAS D'CHICHI comprend :

- Le patient choisit et sélectionne l'élément textile sur le site internet PAS D'CHICHI ;
- Le patient commande sa prothèse capillaire et reçoit le bordereau d'envoi à imprimer ;
- Les cheveux du patient sont coupés à son domicile ou chez son coiffeur à l'aide d'élastiques et des mesures de son tour de tête sont prises ;
- Le patient envoie ses cheveux à l'aide du bordereau d'envoi imprimé ;
- Deux semaines plus tard, le patient reçoit le bandeau comportant ses propres cheveux et l'élément textile qu'il a sélectionné.

Cette délivrance est associée à un accompagnement à distance sur les aspects techniques et d'entretien du bandeau capillaire et de l'élément textile. Un accompagnement des patients à chaque étape est assuré par une coiffeuse et perruquière de formation.

4. Service attendu (SA)

4.1 Intérêt du produit

4.1.1 Analyse des données : évaluation de l'effet de compensation du handicap / effets indésirables, risques liés à l'utilisation

4.1.1.1 Données non spécifiques

Une évaluation des prothèses capillaires a été initiée en 2014 pour répondre à un des objectifs du 3^{ème} plan Cancer qui visait à améliorer la qualité de vie des patients concernés. A cet effet, l'objectif principal de la CNEDiMTS a été de mieux définir la prise en charge des prothèses capillaires.

Cette évaluation s'est également inscrite dans le cadre de la révision des catégories homogènes de dispositifs médicaux. L'arrêté du 20 mars 2009 (JO du 25 mars 2009¹) a fixé la catégorie d'appareils divers d'aide à la vie, incluant la description générique « postiche pour homme ou femme », comme devant faire l'objet d'un examen en vue du renouvellement de son inscription.

Sur la base d'une méthodologie adaptée à ce type de produits, la CNEDiMTS a rendu un avis général sur les prothèses capillaires le 24 mars 2015², précisant leur prise en charge en termes d'indications, de conditions de prescription, d'utilisation et de distribution, et définissant des spécifications techniques minimales pour garantir au patient une qualité minimale satisfaisante (rendu visuel et confort, notamment).

Faisant suite à l'avis de la CNEDiMTS, un avis de projet³ a été publié en 2018 par le ministère de la santé. Cet avis de projet a fait l'objet d'une phase contradictoire à l'issue de laquelle la CNEDiMTS a rendu un second avis⁴, le 18 décembre 2018, avant publication de la nomenclature finale par arrêtés des 18 et 20 mars 2019^{5,6}.

L'avis de la CNEDiMTS rendu en 2018 individualise plusieurs descriptions génériques relatives aux accessoires, parmi lesquelles celle des « textiles intégrant des fibres capillaires ».

4.1.1.2 Données spécifiques

Aucune étude spécifique à la prothèse capillaire PAS D'CHICHI n'est fournie.

4.1.1.3 Événements indésirables

Matériorigilance

Aucun cas de matériorigilance reporté pour la prothèse capillaire PAS D'CHICHI n'a été rapporté.

¹ Arrêté du 20 mars 2009 fixant pour l'année 2011, par catégorie homogène de produits et prestations, les descriptions génériques devant faire l'objet d'un examen en vue du renouvellement de leur inscription conformément à l'article 27 du décret n° 2004-1419 du 23 décembre 2004 relatif à la prise en charge des produits et prestations mentionnés à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale, publié au Journal officiel de la République française le 25 mars 2009. <https://www.legifrance.gouv.fr>

² Avis de la Commission du 24 mars 2015 relatif aux postiches pour homme ou femme. HAS ; 2015. www.has-sante.fr

³ Avis de projet de modification des modalités de prise en charge des prothèses capillaires et accessoires inscrits au chapitre 2 du titre I de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPP) du code de la sécurité sociale, publié au Journal officiel de la République française le 10 août 2018. <https://www.legifrance.gouv.fr>

⁴ Avis de la Commission du 18 décembre 2018 relatif aux prothèses capillaires et accessoires. HAS ; 2015. www.has-sante.fr

⁵ Arrêté du 18 mars 2019 portant modification des modalités de prise en charge des prothèses capillaires et accessoires au chapitre 2 du titre I de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPP) du code de la sécurité sociale.

⁶ Arrêté du 20 mars 2019 modifiant l'arrêté du 18 mars 2019 portant modification des modalités de prise en charge des prothèses capillaires et accessoires au chapitre 2 du titre I de la liste prévue à l'article L. 165-1 (LPP) du code de la sécurité sociale.

4.1.1.4 Bilan des données

Au total, aucune donnée spécifique à la prothèse capillaire PAS D'CHICHI n'a été fournie. Des données sont disponibles sur les prothèses capillaires et les accessoires ; elles sont de nature technique et font suite au travail de révision de cette catégorie de produits.

4.1.2 Place dans la stratégie de compensation du handicap

L'alopécie représente chez de nombreux patients un handicap esthétique voire social et /ou professionnel. Sans solution permettant la repousse des cheveux, le patient s'oriente vers l'utilisation de prothèses capillaires ou autre accessoire couvrant la tête.

Dans la stratégie de compensation du handicap créée par l'alopécie, les prothèses capillaires autologues constituent une alternative à tout autre élément permettant de couvrir le crâne comme foulards, turbans, chapeaux, bonnets.

La prothèse capillaire autologue est un produit mixte associant des fibres capillaires autologues et un élément textile non solidaire. Le choix entre les différentes solutions disponibles est individuel.

La prothèse capillaire autologue PAS D'CHICHI faisant l'objet de la demande constitue une alternative aux prothèses capillaires et aux accessoires disponibles.

Conclusion sur l'intérêt du produit

Au vu de la fonction des prothèses capillaires et des accessoires qui consistent à pallier l'absence de cheveux, la Commission a trouvé un intérêt à la prothèse capillaire PAS D'CHICHI dans l'indication « d'alopécie temporaire ou définitive, partielle ou totale, de l'adulte ou de l'enfant, consécutive à une pathologie ou à sa prise en charge. Dans le cadre de l'alopécie androgénique, la prise en charge est limitée à l'alopécie androgénique féminine sévère, égale au stade 3 de la classification de Ludwig. ».

4.2 Intérêt de santé publique

4.2.1 Gravité de la pathologie

L'alopécie est à l'origine d'un retentissement sur le bien être psychologique, émotionnel et social des patients, se traduisant en une baisse de l'estime de soi et un renfermement sur soi avec une diminution des activités personnelles et professionnelles.

L'alopécie est à l'origine d'une dégradation marquée de la qualité de vie.

4.2.2 Épidémiologie de la pathologie

Le nombre de patients adultes atteints de pelade sévère (atteinte ≥ 50 % du cuir chevelu) a été estimé par la Commission de la Transparence à 107 369 patients en France en 2023⁷.

D'après une étude épidémiologique française⁸, la prévalence de la pelade est estimée à environ 1,04 % dans la population française. Après extrapolation à la population française à partir de 12 ans au 1^{er} janvier 2023, la pelade toucherait environ 612 161 personnes âgées de 12 ans et plus.

⁷ Avis OLUMIANT. HAS; 2023. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3472152/fr/olumiant-baricitinib-pelade

⁸ Richard, M. A. et al. Sex- and age-adjusted prevalence estimates of five chronic inflammatory skin diseases in France : results of the << OBJECTIFS PEAU >> study. J Eur Acad Dermatol Venereol 32, 1967-1971 (2018). <https://doi.org:10.1111/jdv.14959>

Selon une étude transversale américaine parue en 2020⁹ et selon un avis d'expert¹⁰, près de 10 % des patients seraient atteints d'une pelade sévère (définie par un score SALT $\geq$ 50 %), soit 61 216 patients.

4.2.3 Impact

PAS D'CHICHI répond à un besoin déjà couvert par les prothèses capillaires totales et les accessoires inscrits sur la LPPR.

Conclusion sur l'intérêt de santé publique

Compte tenu du retentissement psychologique et socio-professionnel de l'alopecie sur les patients, les prothèses capillaires et accessoires, tels que la prothèse capillaire autologue PAS D'CHICHI, ont un intérêt de santé publique.

4.3 Conclusion sur le Service attendu (SA)

La Commission Nationale d'Évaluation des Dispositifs Médicaux et des Technologies de Santé estime que le Service attendu (SA) est suffisant pour l'inscription de PAS D'CHICHI sur la liste des Produits et Prestations et prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale.

La Commission recommande une inscription sous nom de marque et retient les indications suivantes :

Patients, adultes ou enfants, atteints d'alopecie temporaire ou définitive, partielle ou totale, consécutive à une pathologie ou à sa prise en charge.

Dans le cadre de l'alopecie androgénique, la prise en charge est limitée à l'alopecie androgénique féminine sévère, égale au stade 3 de la classification de Ludwig.

5. Éléments conditionnant le Service attendu (SA)

5.1 Spécifications techniques minimales

Celles définies pour les prothèses capillaires dans l'arrêté 18 mars 2019⁵.

5.2 Modalités de prescription et d'utilisation

Celles définies pour les prothèses capillaires dans l'arrêté 18 mars 2019⁵.

6. Amélioration du Service attendu (ASA)

6.1 Comparateurs retenus

Les comparateurs retenus sont les autres prothèses capillaires inscrites sur la LPPR.

6.2 Niveau d'ASA

Aucune donnée ne compare la prothèse capillaire autologue PAS D'CHICHI aux prothèses capillaires.

⁹ Benigno M, Anastassopoulos KP, Mostaghimi A, Udall M, Daniel SR, Cappelleri JC, et al. A Large Cross-Sectional Survey Study of the Prevalence of Alopecia Areata in the United States. Clin Cosmet Investig Dermatol. 1 avr 2020 ;13:259-66 ;

¹⁰ Avis de LITFULO 50 mg, gélule. HAS ; 2024. https://www.has-sante.fr/upload/docs/evamed/CT-20588_LITFULO_PIC_INS_AvisDef_CT20588.pdf

La Commission s'est prononcée pour une absence d'amélioration du Service attendu (SA V) de PAS D'CHICHI par rapport aux autres prothèses capillaires inscrites sur la LPPR.

7. Études complémentaires devant être présentées à l'occasion du renouvellement de l'inscription

Aucune étude post-inscription spécifique n'est attendue pour le renouvellement d'inscription. Toutefois, la demande de renouvellement devra apporter les données disponibles actualisées conformément aux recommandations du guide pratique pour l'inscription au remboursement des produits et prestations.

8. Durée d'inscription proposée

5 ans

9. Population cible

La population cible des prothèses capillaires représente le nombre de patients ayant une alopécie partielle ou totale.

La population cible ne peut pas être estimée car elle ne peut pas être mesurée avec précision. En effet, les prothèses capillaires et leurs accessoires ne sont pas uniquement utilisés dans un contexte médical, le réseau de distribution inclut des acteurs ne participant pas au circuit de remboursement des prothèses capillaires (commerces indépendants ainsi que de nombreuses boutiques en ligne).

À titre informatif, les données inter-régimes de remboursement de l'Assurance maladie pour la France entière¹¹, rapportent, par année et par produit, le nombre de personnes ayant bénéficié d'au moins un remboursement.

	2019 ¹²	2020 ¹³	2021 ¹⁴	2022 ¹⁵	2023 ¹⁶
Nombre de patients remboursés pour l'usage d'au moins un dispositif capillaire ¹⁷	54 002	48 168	51 470	48 771	54 542

¹¹ Source : Open LPP : base complète interrégimes des dépenses de dispositifs médicaux inscrits sur la liste de produits et prestations (LPP). <http://open-data-assurance-maladie.ameli.fr/LPP/index.php>

¹² Open LPP 2019 : base complète inter-régimes des dépenses de dispositifs médicaux inscrits sur la liste de produits et prestations (LPP). <http://open-data-assurance-maladie.ameli.fr/LPP/index.php> [consulté le 04/06/2024]

¹³ Open LPP 2020 : base complète inter-régimes des dépenses de dispositifs médicaux inscrits sur la liste de produits et prestations (LPP). <http://open-data-assurance-maladie.ameli.fr/LPP/index.php> [consulté le 04/06/2024]

¹⁴ Open LPP 2021 : base complète inter-régimes des dépenses de dispositifs médicaux inscrits sur la liste de produits et prestations (LPP). <http://open-data-assurance-maladie.ameli.fr/LPP/index.php> [consulté le 04/06/2024]

¹⁵ Open LPP 2022 : base complète inter-régimes des dépenses de dispositifs médicaux inscrits sur la liste de produits et prestations (LPP). <http://open-data-assurance-maladie.ameli.fr/LPP/index.php> [consulté le 04/06/2024]

¹⁶ Open LPP 2023 : base complète inter-régimes des dépenses de dispositifs médicaux inscrits sur la liste de produits et prestations (LPP). <http://open-data-assurance-maladie.ameli.fr/LPP/index.php> [consulté le 04/06/2024]

¹⁷ Codes LPPR utilisés comprenant les prothèses capillaires totales classe I et II, prothèses capillaires partielles, accessoires capillaires (3 accessoires), bonnets capillaires ((SIF & LOKI), postiches pour femmes et hommes : 1215636, 1277057, 1296971, 6210224, 6210230, 6210313, 6210477, 6210514, 6210543, 6210796, 6210804, 6210810, 6210827, 6210879, 6210885, 6210891, 6210900, 6210916, 6210968, 6210974, 6210980, 6210521, 6272538, 6272538, 6272544, 6285200, 6288568, 6288574, 6288605, 6288611, 6288628, 6288640, 6288657, 1244589, 6210721, 6210833, 6210840, 6210939, 6281187, 6284754, 6288634, 1208004.

La population cible ne peut être estimée en l'absence de donnée épidémiologique spécifique à l'indication compte tenu que les prothèses capillaires et leurs accessoires ne sont pas uniquement utilisés dans un contexte médical et que le réseau de distribution inclut des acteurs ne participant pas au circuit de remboursement des prothèses capillaires.

À titre informatif, la population rejointe des patients utilisant au moins un dispositif capillaire est d'environ 54 000 patients en 2023.